

M. FOSTER : Et que dit-on de cette injuste comparaison ? Les honorables membres de la droite veulent-ils être aussi injustes ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Comment peut-il y avoir injustice, lorsque l'on a fait plus dans cette discussion de cinq minutes, que l'on n'aurait pu faire en insérant dans les estimations ce que désire l'honorable député ? L'idée que l'on tente de cacher quelque chose est absurde. L'honorable député pourrait tout aussi bien dire que nous essayons de cacher le fait que la Chambre est en séance aujourd'hui. Les estimations supplémentaires ont été soumises comme d'habitude.

M. FOSTER : Pourquoi ce crédit a-t-il été laissé aux estimations supplémentaires ?

Le MINISTRE DES FINANCES : Parce que ces circonstances exceptionnelles ne se sont jamais présentées auparavant. Il est absurde de vouloir prétendre que nous cherchons à cacher quelque chose ; mais tout absurde que cela soit, l'honorable député a fait plus cette après-midi que nous n'aurions pu faire en soumettant les sommes en détail. Si, après cette discussion, quelqu'un voulait nier que nous devons faire entrer dans nos estimations la somme totale de l'année, y compris le coût d'une session du parlement, la chose me semble si absurde, que je ne puis supposer qu'il y ait quelqu'un de ce côté-ci de la Chambre capable de faire cette assertion, risquant la contradiction que cela soulèverait.

Sir CHARLES TUPPER : Nous perdons du temps, je crois, et très inutilement. Il est admis maintenant par le ministre des Finances que c'est un oubli....

Le MINISTRE DE LA MARINE ET DES PÊCHERIES : Non.

Sir CHARLES TUPPER : Nous admettons qu'il n'y a pas de désir de tromper la Chambre et le pays. Tout le monde reconnaît la nécessité d'une dépense de \$400,000....

Le MINISTRE DES FINANCES : Pas tant que cela.

Sir CHARLES TUPPER : Environ cette somme. On devrait inclure cette somme, pour permettre à la Chambre et au pays d'établir une comparaison plus tard.

Maintenant, il est parfaitement inutile, comme nous reconnaissons qu'il n'y a eu aucune intention de tromper la Chambre, et que cela est dû à des circonstances exceptionnelles, il est parfaitement inutile, dis-je, de perdre du temps.

Il y a maintenant ce point-ci que je désire signaler à l'attention du ministre des Finances, et il sera admis, je crois, par ceux qui ont eu, dans cette chambre, surtout sur ces questions, autant d'expérience que le ministre du Commerce (sir Richard Cartwright), qu'il ne s'agit pas d'une question aussi simple qu'elle le paraît présentement à la Chambre et au pays. Personne ne sait mieux que l'honorable ministre, qui fut ministre des Finances sous l'ancienne administration des membres de la droite, que ces choses sont des documents publics, et que, pour les fins d'une juste comparaison plus tard, lorsque cette discussion sera entièrement perdue de vue, il est désirable de réparer une semblable omission. Et comme il n'y a au-

cune difficulté à la chose ; comme cela peut se faire de la manière la plus simple, en ajoutant ce montant, et pourquoi perdre du temps à discuter, alors que personne ne désire empêcher que ces documents n'établissent, non seulement aujourd'hui, mais dans l'avenir, ce qui existe et ce qui est reconnu par toute la Chambre, détruisant ainsi tout risque de fausse interprétation.

Le MINISTRE DU COMMERCE : L'honorable député se rappelle-t-il que des estimations supplémentaires aient jamais été soumises autrement ?

Sir CHARLES TUPPER : L'honorable ministre sait que cette question ne se rattache pas à la discussion. Il ne s'agit pas de savoir si ce crédit devrait paraître dans les estimations supplémentaires.

C'est un fait reconnu que ce crédit a toujours été mis, ou dans les estimations principales, ou dans les estimations supplémentaires. Le pays ne doit-il pas trouver dans les estimations ces dépenses de l'année, qu'elles soient statutaires ou votées ? Les estimations de l'honorable ministre, lorsqu'il était ministre des Finances, présentaient un état exact de tout ce qui devait être dépensé et de tout ce qui était prévu par le statut, et elles couvraient la dépense totale de l'année. Voilà tout ce que nous demandons aujourd'hui. Ce crédit devrait être dans les estimations principales, ou, s'il a été omis, on devrait remédier à cet oubli, en le mettant dans les estimations supplémentaires. Les honorables membres de la droite admettent que, pour les fins de la comparaison, ce crédit de \$400,000 doit être ajouté.

M. WALLACE : Le ministre des Finances dit que ce crédit n'a jamais paru dans les estimations supplémentaires. Je lui soumettrai une autre question : Les dépenses de la session du parlement ont-elles jamais, avant aujourd'hui, été omises des estimations soumises à la Chambre ?

Le MINISTRE DU COMMERCE : Vous remarquerez que nous ne sommes pas tenus, d'après la loi, de le faire.

M. WALLACE : Si l'on a l'intention d'avoir une autre session, il n'est que juste, je crois, d'y pourvoir, et les honorables messieurs devraient mettre ce crédit dans les estimations, car il y aura des discussions par tout le pays, et l'on aura des copies de ces documents pour les fins de la comparaison entre les dépenses des diverses années. Mais pour établir une juste comparaison avec les années passées, il faudrait avoir les dépenses estimées de la prochaine session.

M. FOSTER : Voici ce qui doit absolument être dépensé, comme le sait l'honorable ministre : Sénat, indemnité, \$81,000 ; frais de route, \$11,900, soit, \$92,900. Chambre des Communes, indemnité, \$213,000 ; frais de route, \$20,000 ; soit, \$233,000 pour la Chambre des Communes, ou une somme totale de \$325,000 autorisée par le statut, qui n'a jamais été omise des estimations soumises à cette chambre, et qui doit nécessairement être dépensée dans le courant de l'année, si nous avons une autre session, comme nous devons en avoir une. Viennent en outre, les *Débats*, \$40,000, avec les comptes supplémentaires pour les pages, serviteurs, et autres dé-

M. FOSTER.